Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260423-2026_27-DE

Département du Morbihan
Commune du HÉZO
56450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 17/04/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 14

Présents : M. Philippe GAIN, Mme Mireille LEVRET, M. Yves JOUIN, Mme Awen LE CHAPELAIN, Mme Elisabeth PICHELIN, Mme Ingrid RÉGENT, M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Tobia DALL'OSTO, Mme Béatrice GREFF, M. François COGGIOLA, Mme Dominiqe MAMOU.

Absents : M. Jonathan ALFONSO, Mme Gwendoline TUAL, M. Christophe BOISDRON et M. François ROBERT.

Pouvoirs : Mme Gwendoline TUAL a donné pouvoir à M. Ehouarn DE BONVILLER, M. Christophe BOISDRON a donné pouvoir à M. Philippe GAIN et M. François ROBERT a donné pouvoir à Mme Dominique MAMOU.

Secrétaire de séance : M. Yves JOUIN

N°27/2026 – Désignation des représentants à l'association Paysages de Mégalithes

La Commune du HÉZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux en date du 22 mars 2026,

Considérant la nécessité de désigner deux représentants communaux à l'association Paysages de Mégalithes,

Considérant la candidature de M. Tobia DALL'OSTO en tant que titulaire et M. François COGGIOLA en tant suppléant,

Considérant la volonté des membres du conseil municipal de procéder à un vote global à main levée,

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- D'approuver la nomination de M. Tobia DALL'OSTO en tant que représentant titulaire et M. François COGGIOLA en tant que représentant suppléant à l'association Paysages de Mégalithes.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Philippe GAIN

Le secrétaire de séance,
Yves JOUIN